

Installations nucléaires de Cattenom

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées aux installations nucléaires EDF concernées sur le site edf.com, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations nucléaires de Cattenom sont :

edf.fr/cattenom

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Cattenom - <i>rapport traduit en allemand.</i>	Sur demande (copie papier) : Mission Communication CNPE de Cattenom BP 41 - 57 570 CATTENOM Tél : 03 82 51 70 00 Téléchargeable sur edf.fr/cattenom (en français et en allemand)
Dossier de presse annuel de présentation de la centrale de Cattenom - <i>dossier traduit en allemand.</i>	Téléchargeable sur edf.fr/cattenom (en français et en allemand)
Lettre d'information externe mensuelle « Eclairage mensuel » comprenant les résultats environnementaux mensuels et l'actualité du site.	Téléchargeable sur edf.fr/cattenom (en français et en allemand)
Lettre d'information externe hebdomadaire « Eclairage hebdo » (information sur la production, évènements d'exploitation et actualité du site).	Téléchargeable sur edf.fr/cattenom (en français et en allemand)

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport de développement durable	<p>Sur demande (copie papier) : Mission Communication CNPE de Cattenom BP 41 - 57 570 CATTENOM Tél : 03 82 51 70 00 Téléchargeable sur edf.fr/cattenom (en français et en allemand)</p>
Rapport annuel 2019 de surveillance de l'environnement	<p>Sur demande (copie papier) : Mission Communication CNPE de Cattenom BP 41 - 57 570 CATTENOM Tél : 03 82 51 70 00 Téléchargeable sur edf.fr/cattenom (en français et en allemand)</p>

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail : ***com-cattenom@edf.fr***

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.

www.edf.fr

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF

22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris cedex 08

SA au capital de 1 551 810 543 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris